



Siège social :
ASTIC Emballage
Z.A.C des Murons
466 Rue Jacqueline Auriol
42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
Tél. : +33(0)4 77 91 25 00
Fax : +33(0)4 77 91 25 01
info@astic-emballage.com
www.astic-emballage.com



REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Livraison
OCTAPHARMA
1 rue Maria Callas
67380 LINGOLSHEIM

Email : factures@direct.reducio.fr

Facture N° 542379

Suivi par : LACOMBE Marc

P-1

Vos réf. : ZB-4513068360 Code client : 1046475

Date	Echéance	Mode de règlement
22/07/2024	21/08/2024	VIREMENT 30 jours nets

Tél : 03 88 30 13 92

Référence	Qté	Désignation	P.U. H.T.		P.U. net H.T.	Montant H.T.	CT
PD.PORT	1	BL N°671188 (ZB-4513068360) du 18/07/2024 C de N°498469 (ZB-4513068360) du 15/07/2024 FRAIS DE PORT POUR LIVRAISON DU MATERIEL BANDEROLEUSE WRAPMAN STH à pousser 2.0 EN ESSAIE	195,000 €		195,000 €	195,000 €	1
		Frais de port				29,000 €	1

Merci de renvoyer votre règlement à :
ASTIC EMBALLAGE (Comptabilité Clients)
6 rue du 19 Mars 1962 ZI Les Molles CS30039 63306 THIERS CEDEX

LA BANQUE RHONE ALPES DEVIENT LA SOCIETE GENERALE

FR76 3000 3035 6900 0200 0046 062 SWIFT BIC SOGEFRPP

CT	TOTAL H.T.	% T.V.A.	Montant taxe
1	224,000 €	20,00	44,800 €

TVA intracommunautaire client
FR90750635690

TOTAL H.T.	224,000 €
TOTAL T.V.A.	44,800 €
TOTAL T.T.C.	268,800 €

NET A PAYER 268,800 €

Merci de renvoyer votre règlement à :
ASTIC EMBALLAGE (Comptabilité Clients)
6 rue du 19 Mars 1962 ZI Les Molles CS30039 63306 THIERS CEDEX
Voir nos conditions générales de vente , règlement anticipé et réserve de propriété au verso, en cas de litige seul le tribunal de commerce de Saint-Etienne est compétent.
Le client accepte sans réserves les conditions générales de vente de la société ASTIC EMBALLAGE, prévalant sur toutes les conditions générales d'achats
N°TVA : FR04 734500358-SAS au capital de 318000€ - RCS Saint-Etienne B 734 500 358 - SIRET 734 500 358 - APE 4676Z

Lyonnaise de Banque : IBAN FR76 1009 6185 1600 0246 0950 175 - SWIFT BIC : CMCIFRPP
Société Générale FR76 3000 3035 6900 0200 0046 062 – SWIFT BIC : SOGEFRPP
Tout débiteur payant une facture après l'expiration du délai de paiement devra verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40€ (article D.441-5 du 02/10/2012).

Ce papillon nécessaire pour créditer votre compte est à joindre à votre règlement. Merci.

Facture N° 542379 22/07/2024

Montant : 268,800 €

Payeur : 1046475

Echéance : 21/08/2024